



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS**  
**ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la cinquième séance du Conseil d'établissement tenue le 22 janvier 2020 à 19 h 00, à l'école de la Baie-Saint-François.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Jeanne Briand, parent	Mme Marie-Ève Brière, technicienne en travaux pratiques (soutien)
M. Philippe Lavallée, parent	Mme France Therrien, enseignante
M. Simon Jeanneau, parent	M. Martin Laroche, enseignant
Mme Phébé Paquette-Brodeur, parent	Mme Mylène Métivier, enseignante
M. Pierre-Marc Gendron, parent	M. Jasmin Lecompte, enseignant
Mme Marie-Claude Richer, Conseillère en orientation (professionnel)	Savannah Clavel, étudiante
Mme Julie Frappier, parent	

**PARTICIPAI(EN)T ÉGALEMENT**

Marie-Josée Meloche, directrice

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S)**

Mme Mélanie Leduc, parent substitut

Mme Julie Fortin, parent substitut

Mme Karine Prigent, O.P.P.

Mme Sabrina Derouin, O.P.P.

M. Sylvain Hamel, membre de la communauté

Thita Khunn, étudiante

Alexis Frappier, étudiant

Xavier Leduc, étudiant

Damon Elder Pilon, étudiant



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM**

Mme Jeanne Briand accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Martin Laroche, appuyé par M. Pierre-Marc Gendron, et résolu:

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté après ajout du sujet suivant :

18.1 Projet société Alzheimer

CÉ # 19-20-01-35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par M. Jasmin Lecompte, appuyé par Mme Mylène Métivier, et résolu:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 4 décembre 2019 soit adopté tel que déposé.

CÉ # 19-20-01-36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. SUIVI(S) AU PROCÈS-VERBAL :**

Mme Marie-Josée Meloche fait le suivi au procès-verbal du Conseil d'établissement du 4 décembre 2019.

**Au point 19.20 : Musée des Beaux-Arts de Montréal** : la sortie était prévue le 19 mars 2020. Comme il y a la visite de l'IB à l'école, cette sortie est reportée au 14 avril 2020.

**5. TABLEAU DES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La présidente présente le nouveau tableau des fonctions et pouvoirs. Il inclut les nouveaux articles de la loi de l'instruction publique.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N° de la résolution  
ou annotation**

**6. CORRESPONDANCE**

Madame Jeanne Briand informe les membres du Conseil d'établissement qu'elle n'a reçu aucune correspondance.

**7. QUESTION DU PUBLIC**

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

**8. TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE – MAQUETTES 2020-2021**

Comme la consultation n'est pas terminée auprès des enseignants, elle se poursuivra à la pédagogique du 7 février. Donc, ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil.

**9. BUDGET**

**9.1 FONCTIONNEMENT**

La direction présente le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement en date du 9 janvier 2020 (voir document en annexe).

**9.2 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

La direction présente aux membres du Conseil l'état de la situation du fonds à destination spéciale en date du 9 janvier 2020 (voir document en annexe).

Mme Jeanne Briand demande si le budget de rénovation de l'auditorium a été respecté. Mme Marie-Josée Meloche indique que cette information n'est toujours pas disponible, car toutes les factures n'ont pas encore été reçues.

Mme Marie-Josée Meloche apporte une précision au sujet du fonctionnement du fond de dépannage de la Fondation EBSF. L'école paye les différentes factures et la fondation nous rembourse par la suite.

Pour ce qui est des Jeux olympiques spéciaux, Mme Marie-Josée Meloche a été invitée au Canadian Tire de Valleyfield et elle a reçu un don, sous forme de deux chèques de 5000\$, qui est attribué spécifiquement aux classes GADAF. Le personnel concerné travaille actuellement sur un projet afin d'utiliser ces sommes.



## *Procès-verbal Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Baie-Saint-François*

### **N<sup>o</sup> de la résolution ou annotation**

Mme Julie Frappier se questionne sur le léger surplus engendré par la sortie Génial et Mme Marie-Josée Meloche explique les différentes raisons (retour de taxes, places réservées, frais d'annulation, etc.).

Mme Jeanne Briand se questionne sur l'utilisation de la somme offerte par le don d'Ali excavation. Mme Marie-Josée Meloche mentionne que des demandes sont engagées, et ce, tout au long de l'année.

### **9.3 ALLOCATIONS DES SOMMES POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES**

CONSIDÉRANT QUE les mesures dédiées et protégées suivantes ont été allouées à l'établissement conformément aux fins prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Regroupement 15010 – Milieu défavorisé :
  - Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15011); Centralisée et/ou décentralisée
  - Aide alimentaire (15012) ; Décentralisée
  - Programme de soutien aux apprentissages – Études dirigées au secondaire (15014); Décentralisée
  - Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture (15015); Centralisée et/ou décentralisée
  
- Regroupement 15020 – Soutien à la persévérance:
  - Seuil minimal de services pour les écoles (15025); Centralisée et/ou décentralisée
  - Activités parascolaires au secondaire (15028); Centralisée et/ou décentralisée
  
- Autres mesures :
  - Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation (15031); Décentralisée
  - Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques (15084); Décentralisée
  - Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103); Décentralisée



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

- Mentorat visant à favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants (15153); Décentralisée
- Programme La Culture à l'école – Montant a priori (15182); Centralisée
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186); Décentralisée
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200); Décentralisée
- École accessible et inspirante (15230); Décentralisée
- Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (15312); Centralisée
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313); Centralisée
- Vitalité des petites communautés (15560); Centralisée

CONSIDÉRANT l'annexe « *Déclaration\_établissement\_mesures\_dédiées\_protégées\_2019-2020* » confirmant les sommes allouées ainsi que plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures 2019-2020.

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'établissement s'engage à déclarer dans le portail CollecteInfo, les informations présentées au conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT QUE les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont déjà été regroupées sous la responsabilité des Services éducatifs conjointement avec le Service des ressources humaines et des ressources financières afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-Marc Gendron, appuyé par M. Martin Laroche, il est résolu :

QUE Le conseil d'établissement de l'École Baie-Saint-François confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands à notre établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de ressources ci-annexées dans le cas des nouvelles mesures.

CÉ # 19-20-01-37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N° de la résolution  
ou annotation

**9.4 ÉTAT DE LA SITUATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

La direction présente aux membres du Conseil d'établissement les soldes à recevoir pour les effets scolaires et les frais de surveillance des dineurs. (voir document en annexe)

Mme Jeanne Briand se questionne sur les façons utilisées pour contacter les parents qui ont des soldes impayés aux dossiers de leurs enfants. Mme Marie-Josée Meloche explique les différentes étapes de la procédure.

**10. DONS, LEGS, SUBVENTIONS OU AUTRES CONTRIBUTIONS BÉNÉVOLES**

CONSIDÉRANT l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

La direction mentionne les dons reçus depuis le début de l'année. Un document récapitulatif est déposé en annexe du procès-verbal faisant partie intégrante.

**11. LEVÉES DE COURS POUR UNE PRATIQUE D'EXAMEN D'ANGLAIS – 5e sec.**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT qu'avant d'approuver les propositions, la direction de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement;

La direction demande :

- le 14 février 2020, il y aura passation d'une pratique d'examen d'anglais en 5<sup>e</sup> secondaire en prévision de l'examen du MEES de juin 2020 afin d'exposer les élèves aux contextes d'examen du MEES. La direction demande une levée de cours pour l'après-midi pour les élèves concernés.

Donc, les élèves touchés par la levée feront leur examen selon les modalités établies.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

**CÉ # 19-20-01-38**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Phébée Paquette-Brodeur, appuyé par Mme Marie-Claude Richer, il est résolu :

QUE le conseil d'établissement approuve la levée de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES FLOTTANTES-ÉCOLE 2019-2020**

La direction d'école informe le Conseil d'établissement que 2 journées pédagogiques s'ajoutent au calendrier scolaire régulier 2019-2020.

À la suite d'une consultation auprès des enseignants, les dates prévues sont : le 9 mars 2020 jour 4 et le 11 mai 2020 jour 1.

**13. MODIFICATION AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT ET AU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES 2020 À 2023**

CONSIDÉRANT l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Julie Frappier, appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu :

QUE pour les années 2020-2023, les membres du Conseil d'établissement acceptent les documents tels que proposés par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

**CÉ # 19-20-01-39**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**14. MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucun point pour cette séance.



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**15. MOT DU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Phébée Paquette-Brodeur nous indique qu'il y a eu deux rencontres. Ils ont discuté du colloque de la FCPQ, d'une conférence sur les troubles d'apprentissage en collaboration avec le Collège de Valleyfield, du projet de loi 40 ainsi que d'une demande de la part de la FCPQ au ministère au sujet des maternelles 4 ans. Le comité de parents souhaite solliciter le ministère afin que ce dernier étende la consultation auprès des parents également et non seulement auprès du personnel concerné.

**16. MOT DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS**

Il n'y a aucun point pour cette séance.

**17. ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES ET DÉROGATION D'HORAIRE**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la programmation des activités scolaires qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sorties quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école.

**17.1 Carnaval d'hiver - tous**

Mme Marie-Josée Meloche nous présente les détails concernant le carnaval d'hiver qui se tiendra mardi le 11 février 2020 :

- Ski Alpin ou planche à neige
- Super-glissades
- Sports et cinéma
- Jeux de laser
- Centre de trampoline

De plus, à l'aide de la mesure « école inspirante », la direction a pris la décision d'assumer les frais de transport à tous les élèves participants et du même coup, réduire les coûts exigés pour ces activités.

Finalement, le carnaval d'hiver est ouvert à tous les élèves de l'école et non seulement pour les élèves de 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire.





***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**17.2 Spectacle d'humour – élèves méritants**

Mme Marie-Eve Brière présente la tenue d'un spectacle d'humour dans le cadre du programme méritas. Les comités méritas de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle souhaiteraient que le spectacle d'humour se tienne **le mardi 17 mars 2020 en après-midi (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> périodes)**. Cet événement a pour but de récompenser les élèves méritants ayant obtenu plusieurs méritas au cours des deux premières étapes. Il y aura donc dérogation à l'horaire pour environ 300 élèves du 1<sup>er</sup> cycle à la 3<sup>e</sup> période et pour environ 300 élèves de 2<sup>e</sup> cycle à la 4<sup>e</sup> période. Le nombre de méritas requis pour assister au spectacle sera établi par le comité méritas. Les élèves méritants recevront un billet durant la semaine précédant l'événement. Ils devront se présenter à l'auditorium pour prendre leur présence lors du spectacle d'humour. La liste des élèves invités sera remise aux enseignants ainsi qu'à Linda Tardif, responsable des absences. Des enseignants des comités méritas seront présents (en période libre) pour assurer une surveillance. Les enseignants de l'école en période libre seront aussi invités à assister au spectacle pour assurer une surveillance.

**17.3 Pointe-à-Callière et Centre des sciences – 1<sup>re</sup> sec. et sec. adapté**

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie « Pointe-à-Callière et Centre des sciences ». Dans le cadre du programme de secondaire adapté (SA1 et SA2), les enseignants font la demande d'effectuer une sortie le 6 février 2020 au Musée Pointe-à-Callière et au Centre des sciences. Les élèves auront la chance de voir l'exposition « Montréal se raconte » et de visionner le film IMAX « Les chiens héros ». Les objectifs pédagogiques en lien avec le programme sont la géographie, l'histoire et les sciences. Pour les élèves qui ne participeraient pas à cette sortie, ils auront un travail de recherche à faire sur la fondation de Montréal. Il y a environ 45 élèves visés par cette sortie et engendre une dérogation à l'horaire pour ces élèves. Les frais d'autobus et les droits d'entrée au Musée et au Centre des sciences seront couverts par le budget « sorties culturelles ». Une lettre d'autorisation sera envoyée aux parents avec la description de l'activité et la date. L'enseignante responsable Mme Céline Dumouchel et il y aura 5 accompagnateurs.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation

**17.4 Conférence « Il faut arrêter d'arrêter » - FPT, FMS, PRÉDEP, Transit, 3<sup>e</sup> secondaire**

Mme Marie-Eve Brière présente la conférence « Il faut arrêter d'arrêter » qui porte sur la persévérance scolaire. Le conférencier se nomme Sébastien LOUIS-XVI qui est magicien, humoriste et musicien. Il souhaite inspirer les jeunes à sortir de leur zone de confort, à avoir de l'ambition, à aller au bout de leur action, à avoir de la discipline, à foncer et à réaliser leurs rêves. Cette conférence se tiendra le mercredi 19 février 2020 à la 3<sup>e</sup> période à l'auditorium de l'école. Depuis trois ans, le CRÉNEAU carrefour jeunesse offre, dans le cadre des semaines de l'entrepreneuriat et de la persévérance scolaire, des conférenciers qui par leur parcours souhaite transmettre un message aux jeunes. Ils souhaitent leur permettre de vivre un moment de divertissement, d'encouragement et de plaisir. Cet organisme prend également en charge le coût de cette conférence. Elle est donc gratuite pour les élèves. Cette conférence est obligatoire et s'adresse aux élèves de FPT, FMS, PRÉDEP, Transit et de 3<sup>e</sup> secondaire et il y aura une dérogation à l'horaire pour ces élèves (environ 300). La personne responsable est Mme Marie-Claude Richer, conseillère en orientation.

**17.5 Costa-Rica 2021 – Tournoi de golf – PEI 5<sup>e</sup> secondaire**

Mme Marie-Josée Meloche fait un suivi concernant la campagne de financement du tournoi de golf pour le voyage au Costa Rica de 2021. En effet, après consultation auprès du comité organisateur et du propriétaire du terrain de golf où se tient l'événement, elle nous indique qu'il y a plusieurs facteurs qui font en sorte que la journée du vendredi 5 juin 2020 a été retenue. Entre autres, le taux de participation des entrepreneurs est plus grand, le club de golf peut s'adapter selon le nombre d'inscription, le coût de location du terrain est plus abordable, etc. Tous ces avantages ne s'appliquent malheureusement pas pour un tournoi disputé un samedi.

Finalement, Mme Marie-Josée Meloche indique que les enseignants ont le droit de refuser qu'un étudiant soit absent de leur cours pour participer à cette campagne de financement.

**17.6 Ski de fond du club plein-air le Yéti – Tous**

Mme Marie-Eve Brière présente la sortie ski de fond du « Club de plein-air le Yéti » qui aura lieu le 12 février 2020 après l'école (16h30 à 21h) au Parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare. Cette activité est sur base volontaire et le coût est de 17\$ par élève. Cette sortie s'adresse à tous les élèves de l'école et le transport se fera avec les voitures des enseignants. Les enseignants responsables sont Messieurs Patrick Léger, Philippe



**Procès-verbal**  
**Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**de l'école de la Baie-Saint-François**

**N° de la résolution  
ou annotation**

Cavin-Bélaïr, Marc Lafontaine ainsi que Mme Annie Schinck. Il y aura 4 accompagnateurs.

Pour toutes informations supplémentaires sur les activités / sorties / voyages / campagnes de financement / dérogation d'horaire, veuillez consulter les documents en annexe.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie-Claude Richer, appuyé par Mme Phébée Paquette-Brodeur, il est résolu:

QUE, la tenue des sorties/activités/voyages/campagnes de financement / dérogation d'horaire, initié par les différents responsables, ait lieu selon les modalités énoncées.

CÉ # 19-20-01-40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**18. AUTRES POINTS**

**18.1 Projet de la société de l'Alzheimer**

Mme Marie-Josée Meloche nous un présente un projet en collaboration avec la société de l'Alzheimer. Ce projet s'adresse aux élèves de PEI de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire à concurrence d'environ 30 élèves. Ces élèves seront sélectionnés selon certains critères comme leur attitude calme, leur facilité à rattraper le travail manqué en classe, etc. Les élèves seront placés en équipe de deux et seront parrainés par un adulte chargé du projet. Ce projet a pour but de mettre de la vie dans les corridors de l'établissement « Résidence le Château Romanoffe » dans le département des résidents souffrant d'Alzheimer et de créer un partenariat de bénévolat. Il s'agit d'un projet artistique où les élèves seront amenés à simuler des devantures de maison. Il n'y a aucun frais encourus par l'école. Pour la tenue de ce projet, chaque élève sera donc absent de l'école pendant trois jours et, en tout, il y a deux blocs de trois jours de prévu.

Il y aura donc trois dates sélectionnées à chaque bloc et ceci demande donc une dérogation à l'horaire pour les élèves sélectionnés. Voici les choix de dates : 1<sup>er</sup> bloc (19, 21 [pédagogique], 24 et 27 février) et le 2<sup>e</sup> bloc (24, 27 [pédagogique], 30 et 31 mars).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Frappier, appuyé par M. Martin Laroche, il est résolu:

QUE, la tenue de ce projet ainsi que les dérogations à l'horaire engendrées, initiée par ce projet, ait lieu selon les modalités énoncées.

CÉ # 19-20-01-41

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



***Procès-verbal  
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de la Baie-Saint-François***

**N<sup>o</sup> de la résolution  
ou annotation**

**19. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

Mme Jeanne Briand rappelle la date de la prochaine séance telle qu'adoptée plus tôt. La séance du Conseil d'établissement se tiendra le mercredi 26 février 2020 à 19h00.

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Mylène Métivier, appuyé par Mme Marie-Eve Brière, et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h25.

CÉ # 19-20-01-42

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Jeanne Briand, présidente

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Mme Marie-Josée Meloche, directrice